



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0131

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Place de la Paix - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Avenant n° 2

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

**Séance publique du 9 juin 2008****Délibération n° 2008-0131**

commission principale :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Place de la Paix - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3262 en date du 27 mars 2006, a approuvé le projet de réaménagement de la place de la Paix (tranche ferme) à Pierre Bénite, pour un coût global prévisionnel de 3 400 000 € TTC en dépenses et 403 782 € en recettes et autorisé monsieur le président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Pierre Bénite, en application de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Cette convention a été modifiée par un avenant n° 1 approuvé par délibération n° 2007-4094 du Conseil du 2 mai 2007 et signé en date du 5 juin 2007 pour prendre acte du transfert de la compétence éclairage public du Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly) à la Commune et porter ainsi à 304 610 € HT le montant de la participation communale à l'opération d'aménagement.

Or, des dépassements de coûts de travaux sont apparus lors du chantier et, notamment :

- 4 095 € HT de pose de câble pour l'éclairage festif de la place, que l'équipe de maîtrise d'œuvre n'avait pas prévu au projet puisqu'il était question que le Sigerly, alors compétent, le prenne en charge,
- 6 000 € HT de surcoût consécutivement au choix d'un modèle "Urbaco" pour la borne escamotable d'accès à la place.

S'agissant de compétences appartenant à la Commune, il est proposé d'intégrer ces nouveaux coûts à la convention de maîtrise d'ouvrage unique au moyen d'un avenant n° 2, portant à 314 705 € HT la participation financière de la Commune ;

Vu ledit projet d'avenant n° 2 ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Pierre Bénite.

**2° - Les recettes** correspondantes seront encaissées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n°886.

**3° - Les sommes** à recouvrer seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 458 215 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.**